



Séance publique du 06 mai 2026

Date de l'annonce publique et de la convocation des conseillers : 30.04.2026

M. Rasqué, bourgmestre, M. Müller, échevin et Mme Glodé, échevine ;
Mme Camusel, M. Kolbet, M. Aguilera, M. Reckel et M. Gereke, conseillers ;

Mme Kaspar, secrétaire

Absent(e) / excusé(e) : //

Le conseil communal décide :

1. Unanimentement

De participer ensemble avec les autres communes du Canton de Redange au septième appel à projet de l'Etat luxembourgeois publié le 15.01.2026 sur base de la loi du 26 juillet 2022 relative au régime d'aides en faveur des entreprises investissant dans des infrastructures de charge pour véhicules électriques et donc les projets peuvent être déposés du 15 janvier 2026 au 15 juin 2026 en vue d'établir une convention avec un promoteur privé pour l'installation de borne de recharge pour voiture électriques accessible au public, sur des parcelles appartenant à la commune.

2. À 8 voix pour et 1 voix contre (Eugène Kolbet)

d'approuver l'acte (n°3605) signé le 15 avril 2026 par-devant Maître Frédérique Hengen, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, et ayant pour objet la vente des immeubles inscrits au cadastre comme suit : Section E d'Eil, N° 1279/3870, lieu-dit : « Hoscht », bois contenant 1 hectare 1 are 80 centiares.

3. Unanimentement

de modifier le budget extraordinaire 2026.

4. Unanimentement

de modifier le règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites actuel de la commune d'Eil.

5. Unanimentement

d'approuver les titres de recette présentés en cette séance.

8. Rapports des représentants dans les syndicats intercommunaux et autres entités

9. Affaires courantes et communications



8. Unanimement

D'approuver les plans et le devis détaillé du projet relatif aux travaux de construction du nouveau « Bildungshaus », au montant arrondi de 18,8 millions €, TVA comprise, les énoncés des travaux et d'entamer une procédure concurrentielle avec négociation avec publication préalable dans les meilleurs délais, afin de déterminer les entreprises générales ou groupements momentanés d'entreprises à retenir pour la phase de négociation.